



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 10 juin 2011
cdpc/docs 2011/cdpc (2011) 16 - f

CDPC (2011) 16

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

NON-PAPIER
PRINCIPAUX ELEMENTS EVENTUELS DU FUTUR MANDAT DU
COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS
EUROPEENNES SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL (PC-OC)

Document préparé par
la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DGHL)

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Courriel CDPC : dgi.cdpc@coe.int

Non-papier

Principaux éléments éventuels du futur mandat du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Introduction

Compte tenu de la réforme de la structure des comités au sein du Conseil de l'Europe, le Secrétariat a identifié un certain nombre d'éléments principaux qui pourraient figurer dans le futur mandat du PC-OC.

Les éléments énoncés ci-dessous sont de nature purement provisoire et dépendent de l'approbation du Secrétaire Général et du Comité des Ministres.

Eventuelles tâches principales

Sous l'autorité du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), le Comité est chargé de :

- i. suivre et évaluer le fonctionnement des conventions traitant de la coopération internationale dans le domaine pénal¹ en vue de faciliter leur application pratique ;
- ii. discuter des difficultés concrètes auxquelles se heurtent les Etats Parties aux conventions relatives à la coopération internationale en matière pénale et exprimer des avis non contraignants concernant l'interprétation des dispositions de ces conventions ;
- iii. examiner diverses démarches et initiatives visant à améliorer l'efficacité de la coopération internationale dans le domaine pénal. Ceci serait effectué en particulier au moyen de diverses mesures renforçant la coopération pratique ainsi que, conformément aux instructions du CDPC², par l'élaboration de textes normatifs ;
- iv. suivre les développements au sein d'autres enceintes internationales (ex : Nations Unies, Union européenne) dans les domaines couverts par ces conventions et, le cas échéant, proposer des mesures susceptibles d'assurer leur conformité avec cette évolution ;

¹ Ces conventions incluent notamment STE n° 24 (Extradition, et ses Protocoles additionnels STE n° 86, 98 et 209), 30 (Entraide judiciaire et ses Protocoles additionnels STE n° 99 and 182), 51 (Surveillance des personnes condamnées), 70 (valeur internationale des jugements répressifs), 73 (Transmission des procédures répressives), 112 (Transfèrement des personnes condamnées et son Protocole STE n° 167).

² Sur base des éléments présentés notamment dans les documents suivants : Propositions du PC-OC concernant les mesures normatives et pratiques pour améliorer l'opération des conventions pertinentes (PC-OC (2008) 05 et 06), approuvées par le CDPC lors de sa 56^e réunion plénière (CDPC (2007) 23).

v. suivre l'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme en matière de coopération internationale dans le domaine pénal ;

vi. exécuter d'autres mandats spécifiques donnés par le CDPC ;

vii. tenir dûment compte de questions relatives à l'égalité des femmes et des hommes dans l'exercice de ces tâches.

Activités éventuelles à superviser

Développement d'instruments pratiques, y compris des notes explicatives, des guides sur les procédures nationales, des instruments de technologie informatique, des bases de données, des réseaux de points de contact ainsi que des activités pour améliorer la visibilité du Comité afin d'assister les praticiens dans la mise en œuvre des conventions traitant de la coopération internationale dans le domaine pénal et en particulier:

- la Convention européenne sur l'extradition et ses Protocoles additionnels;
- la Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale et ses Protocoles additionnels;
- la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives ;
- la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel.

Proposition de solutions aux problèmes concrets rencontrés par les Parties aux conventions traitant de la coopération internationale dans le domaine pénal et d'avis non contraignants sur leur interprétation et mise en œuvre;

Dans les cas appropriés, développement de compléments et/ou d'amendements aux instruments juridiques contraignants et non contraignants relatifs à la coopération internationale dans le domaine pénal sous l'autorité du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et en particulier en ce qui concerne:

- la Convention européenne sur l'extradition et ses Protocoles additionnels;
- la Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale et ses Protocoles additionnels;
- la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives ;
- la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel,
- la Convention européenne sur la valeur internationale des jugements répressifs.

Résultats éventuels attendus

Résultats attendus pour 2012 et 2013

Le PC-OC est connu par les praticiens et son site internet est utilisé pour soumettre des questions ou trouver des informations sur la mise en œuvre des conventions traitant de la coopération internationale dans le domaine pénal;

La mise en œuvre des conventions traitant de la coopération internationale dans le domaine pénal est facilitée pour les praticiens et les menaces pour l'Etat de Droit sont diminués;

Les problèmes concrets rencontrés par les Parties aux conventions sont rapidement identifiés, des solutions sont proposées, les procédures accélérées et les conflits sont évités;

La coopération internationale dans le domaine pénal est facilitée. Les conventions dans ce domaine et les instruments juridiques non contraignants sont améliorés, adaptés aux changements de l'environnement et aux développements normatifs au sein des Nations Unies et de l'Union européenne. Le respect des principes régissant l'Etat de Droit et le respect des Droits de l'Homme sont renforcés en Europe et dans les Parties non européennes aux conventions.